



Prix Geneviève et Jacques CAEN

Jacques CAEN, est un éminent Professeur d'hématologie Emérite Paris VII, Académicien (France - Chine - Pays-Bas), ancien Chef de service à l'Hôpital Lariboisière à Paris. Il a consacré sa vie à la recherche et a contribué à l'essor des connaissances de l'hémostase et des plaquettes sanguines.

Jacques est un rescapé de la Shoah. Originaire de Metz, ayant perdu son père en 1937, il se réfugie à Chinon en Indre et Loire avec sa mère et son grand frère. Le 15 juillet 1942, sa mère est arrêtée par la police française. Jacques a 15 ans.

Il est l'auteur d'un livre émouvant « Le sang d'une vie » ([voir notre Librairie](#))

Jacques fait généreusement un don en 2022 à notre Association.

Souhaitant renforcer l'incontournable besoin de faire connaître et transmettre ce moment douloureux de l'histoire d'Angers, centre d'une grande Rafle de l'Ouest, lieu de départ du Convoi 8, unique Convoi parti d'une ville de Province directement pour le camp d'extermination d'Auschwitz, nous avons lancé le Prix Jacques et Geneviève CAEN. Ce prix sera décerné aux auteurs d'une recherche sur une ou plusieurs familles de déportés du Convoi 8 parti d'Angers pour Auschwitz le 20 juillet 1942.

Ces recherches seront menées par des professeurs et des élèves des lycées et collèges, ou des étudiants d'universités, en France et dans les pays d'origine des familles de déportés. Elles pourront suivre les exemples des projets de recherche menés à bien dans le cadre d'autres Associations dans les années passées.

Les résultats de chaque recherche seront présentés dans un document comprenant notamment : des biographies complètes des déportés, l'historique précis des arrestations et déportations, et des photos et documents divers concernant les déportés du Convoi 8 et leurs familles. L'avancement et les résultats des recherches candidates et lauréates seront publiés sur le site de l'Association FADC8 et du Mémorial de la Shoah.

Une demande officielle sera faite auprès des Académies de Nantes et de Tours.

Le prix sera remis chaque année ou tous les deux ans, jusqu'en 2042, aux auteurs de la recherche ou à leur institution. Son utilisation (récompense des auteurs, projets d'équipement de lycées et collèges, etc.) sera décidée par les auteurs ou leur institution.

Des actions complémentaires aux recherches sur les familles de déportés pourront être proposées par les candidats : pose de plaques de mémoire dans les cimetières, pose de pavés de mémoire devant les domiciles ou lieux d'arrestation des déportés du Convoi 8.